

de certificat d'urbanisme et pour le contrôle par un géomètre de l'implantation d'un bâtiment conformément à l'article D.IV. 72 du CoDT, de la redevance communale sur les recherches en matière de généalogie, et la redevance communale pour une demande de changement de prénom qui ne sont pas approuvés :

| | |
|--|-----------------------|
| Redevance communale sur l'enlèvement et la conservation des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure de police | Exercices 2020 à 2025 |
| Redevance pour le traitement des dossiers de division de terrain, de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme, de déclaration urbanistique, de permis d'environnement et de permis unique, de certificat d'urbanisme et pour le contrôle par un géomètre de l'implantation d'un bâtiment conformément à l'article D.IV. 72 du CoDT | Exercices 2020 à 2025 |
| Redevance pour les prestations administratives concernant les demandes d'informations urbanistiques dans le cadre de l'article D.IV. 99, § 1 ^{er} et 100 du CoDT | Exercices 2020 à 2025 |
| Redevance communale sur les recherches en matière de généalogie | Exercices 2020 à 2025 |
| Redevance communale pour une demande de changement de prénom | Exercices 2020 à 2025 |
| Redevance communale sur les services d'accueil extrascolaire, de repas chauds le midi, de piscine et d'autres activités scolaires dans les écoles communales | Exercices 2020 à 2025 |
| Redevance communale sur les activités extrascolaires organisées par le service des Affaires Sociales durant les vacances scolaires hors vacances d'été | Exercices 2020 à 2025 |
| Redevance communale sur l'organisation du concert du Nouvel An | Exercices 2020 à 2025 |
| Redevance communale pour l'organisation d'un ciné-club mensuel par le service des Affaires Sociales | Exercices 2020 à 2025 |
| Redevance communale pour l'occupation de la voie publique et les lieux assimilés à la voie publique par des commerces de produits alimentaires à emporter | Exercices 2020 à 2025 |

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2020/200474]

Aménagement du Territoire

FARCIENNES. — Un arrêté ministériel du 9 décembre 2019 adopte définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/CH154 dit « Dépôt communal et Staiesse boutique » à Farcienne qui comprend les parcelles cadastrées à Farcienne, 1^{ère} division, section A, n° 350K, 352P, 352/02E et 352/02F.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté sur le site Internet du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la DGO4.

LOBBES. — Un arrêté ministériel du 9 décembre 2019 adopte définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/TC120 dit « Ancienne ferme François » à Lobbes (Mont-Sainte-Geneviève) qui comprend les parcelles cadastrées à Lobbes (Mont-Sainte-Geneviève), 4^{ème} division, section A n° 130N et 130S.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté sur le site Internet du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la DGO4.

MONS. — Un arrêté ministériel du 16 décembre 2019 adopte définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/MB278 dit « Agence wallonne de l'élevage » à Mons qui comprend les parcelles cadastrées à Mons, 4^{ème} division, section B, n° 340S, 340V, 340Z, 340A2, 340D2 et 340G2.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté sur le site Internet du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la DGO4.

PALISEUL. — Un arrêté ministériel du 16 décembre 2019 adopte définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/BLN82 dit « Usines Devilca » à Paliseul qui comprend les parcelles cadastrées à Paliseul, 1^{ère} division, section A, n° 1159H13, 1159S13, 1159C15, 1159D15, 1159E15, 1159F15, 1159G15, 1159H15, 1159T15, 1159/02, 1160V2, 1160D3, 1163N.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté sur le site Internet du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la DGO4.